



Assemblée communale de la Commune de Vuisternens-dt-Romont
Du lundi 05 décembre 2005 convoquée pour 20.00 h. à la salle communale à La Joux

<u>Présidence :</u>	<i>M. Jean-Bernard Chassot, syndic</i>
<u>Citoyennes et citoyens actifs :</u>	<i>1'308 convoqués par voie de « tout ménage »</i>
<u>Citoyennes et citoyens présents :</u>	<i>126 (9.48 %) compris les membres du conseil communal</i>
<u>Scrutateurs nommés :</u>	<i>M. Yves Pittet pour les tables du fond de la salle Mme Mireille Roulin pour les 2 tables côté droit M. Thierry Gay pour les 3 tables gauche et la table du Conseil communal</i>
<u>Citoyennes et citoyens excusés :</u>	<i>M. Gérard Suard, conseiller communal Mme Astrid Oberson Mme et M. Jacqueline et Jean-Marc Débieux Ainsi que la Journaliste du journal «La Gruyère»</i>
<u>Tractanda :</u>	<i>(annexé)</i>

En ouverture d'assemblée, M. Jean-Bernard Chassot, Syndic, salue Mme la Députée au Grand Conseil, les citoyennes et citoyens et les représentants de la presse. Il précise qu'il s'agit d'une assemblée ordinaire, convoquée réglementairement selon les dispositions de la loi sur les communes.

M. le Syndic salue également les nouveaux citoyens, que ce soit des personnes arrivées dans la commune récemment ou des jeunes de 18 ans ayant obtenu leur droit de citoyenneté.

Les scrutateurs sont nommés et avant de déclarer l'assemblée ouverte, M. le Syndic demande s'il y a des remarques ou des observations concernant la convocation et l'ordre du jour de cette assemblée. Cela n'étant pas le cas, l'assemblée communale peut officiellement délibérer, il est 20h05

1 : Procès-verbal de l'assemblée communale du 18 avril 2005
► Approbation

Ce procès-verbal était à disposition au bureau de l'administration communale pour celles et ceux qui désiraient en prendre connaissance, raison pour laquelle il ne sera pas lu.

Comme il n'y a aucune remarque, l'assemblée passe au vote.

Vote : Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 18 avril 2005 :

◆ Décision : Le PV est approuvé à l'unanimité

2 : Correction du budget 2005

► Rapport de la Commission financière / Approbation

Durant le mois d'août dernier, lors de fortes pluies, le laboratoire cantonal a effectué des contrôles de qualité de l'eau à Villariaz. Ces prélèvements ont démontré que l'eau n'était pas de bonne qualité et qu'elle contenait des matières fécales. L'eau a été à plusieurs reprises chlorée afin de garantir sa consommation. Les sources ont été analysées régulièrement par le Laboratoire cantonal, mais sans succès probant. Dès lors le Conseil communal a été dans l'obligation d'intervenir rapidement et solliciter auprès du GAGEC un raccordement en eau de secours. Par la suite, un système de traitement UV a été installé à la sortie du réservoir, afin de garantir une alimentation saine en eau potable. Ces travaux urgents ont été devisés à Fr. 160'000.- Après avoir reçu le feu vert de la Commission financière, les travaux ont été exécutés et le résultat est concluant.

Rapport de la Commission financière : M. Dominique Butty en est le porte-parole et confirme le préavis favorable établi lors de cette séance spéciale du 06 septembre 2005

Un merci tout spécial est adressé aux Membres de la commission financière et il est ajouté que cet investissement a été financé par les réserves et les disponibilités sur les comptes bancaires.

Vote : approbation de la correction du budget 2005

◆ L'assemblée approuve cet investissement supplémentaire à l'unanimité

3 : Budget 2006

3.1. Fonctionnement

La parole est de suite donnée à M. Frédy Bifrare, responsable des finances, pour passer en revue ce budget de fonctionnement du ménage communal qui dégage un léger bénéfice.

M. Frédy Bifrare commente ce budget chapitre par chapitre et ajoute que l'augmentation de 22% est pour la moitié due à l'intégration des comptes de l'Entente sociale dans la comptabilité communale de la commune siège, comme cela a été prévu et annoncé.

L'augmentation de Fr. 80'000.- sous le traitement du personnel administratif, s'explique par le souhait du Conseil communal de pouvoir engager dès l'année 2006, un employé communal pour les services extérieurs.

Au fur et à mesure de cette lecture, quelques questions sont posées par M. J.-François Girard, soit :

- Chapitre Militaire : En cas de déplacement des tireurs au stand de la Montagne de Lussy, est-ce que le stand de Vuisternens sera désaffecté ? – *la réponse est oui*
- Chapitre Sport : Pourquoi une augmentation de Fr. 4'000.- sur le compte « salaire du personnel d'entretien » ? *Réponse – le budget de l'année en cours a été sous estimé, d'où un dépassement assez important du montant prévu.*
- Structure Petite enfance : Pourquoi une augmentation de près de Fr. 10'000.- ? *Réponse – il y a de plus en plus de demandes et de frais. Notre commune n'a pas de garderie ou crèche, dès lors elle est membre de cette association et doit participer aux frais.*

Comme il n'y a plus de question, la parole est donnée à M. Hubert Roubaty, président de la Commission financière, pour la lecture du rapport. Ce dernier est favorable et propose à l'Assemblée d'accepter le budget de fonctionnement tel que soumis.

Vote : approbation du budget de fonctionnement :**♦ Oui : 125 Non : 1 Abstention : 0**

3.2. Investissements

Plusieurs investissements sont prévus en 2006, une partie de ceux-ci sont liés au centre scolaire qui sera fonctionnel pour la prochaine rentrée. Les travaux avancent tout à fait normalement et les délais sont pour l'instant respectés, la météo automnale a contribué à cet état de fait.

Les investissements liés à la construction du centre scolaire sont notamment les trottoirs sur la route de Sommentier à Vuisternens, la déchetterie et la décision que l'Assemblée devra prendre tout à l'heure concernant les anciens bâtiments scolaires.

D'autres investissements concernent essentiellement les routes communales. Avant de passer aux différents points, M. le Syndic communique quelques chiffres reçus chaque année du Service des communes.

Le document officiel transmis le 30 novembre dernier démontre que la capacité totale d'investissement de la commune se monte à Fr. 9'761'686.- Ce montant comprend une capacité d'emprunt de Fr. 7'091'805.- et des crédits disponibles de Fr. 2'669'881.- Le budget global des investissements, en prenant en compte ceux proposés ce soir, se monte à Fr. 7'062'933.-, d'où une réserve de capacité d'investissement pour la commune de Fr. 2'698'753.- Le but n'est pas d'investir la totalité et de ne plus avoir d'alternative, le Conseil communal est d'avis de conserver une réserve tout en tenant compte qu'il ne faut pas risquer notre place en 6^{ème} classe, en n'utilisant pas ces possibilités.

Après ces explications, le premier objet est proposé, il s'agit du point 3.2 a) du tractanda.

a) Crédit pour la construction du trottoir, route de Sommentier à Vuisternens.

Explication : La prochaine mise en service du nouveau centre scolaire va générer une augmentation sensible de la circulation sur cette route. Les enfants du village de Vuisternens se rendront à pieds jusqu'au centre scolaire et il est nécessaire de sécuriser le restant du tronçon entre le bâtiment de la poste et le centre scolaire.

Le bureau d'ingénieurs mandaté a estimé ce coût à Fr. 650'000.-, compris la correction de la route à la hauteur de la maison de M. Charli Cochard.

Ce montant est maximal car les soumissions rentrées après l'établissement du budget le prouvent, toutefois ces soumissions font l'objet d'un contrôle auprès du bureau d'ingénieurs.

Ces travaux comprennent :

- L'aménagement du trottoir sur la gauche de la route, compte tenu de l'éclairage déjà placé par l'ancienne Commune de Vuisternens-dt-Rt
- La correction du tracé de la route vers la maison de M. Charli Cochard, l'ancienne commune avait déjà acheté le terrain nécessaire à ce déportement
- La rénovation du revêtement sur l'ensemble du tronçon.

Ces travaux devront se réaliser au printemps prochain pour que le trottoir soit en service dès la prochaine rentrée scolaire. Les démarches auprès des riverains seront entreprises de suite, si le projet est accepté.

A la question de M. Francis Crausaz, il est confirmé que le trottoir se fera du côté gauche, sans empiéter sur la largeur de la route, toutefois cette dernière ne sera pas élargie. L'achat du terrain du côté droit a été prévu uniquement pour déplacer la route en face de la maison de M. Charli Cochard.

La parole est ensuite donnée à M. Hubert Roubaty, président de la Commission financière, pour la lecture du rapport qui est favorable et propose à l'Assemblée d'accepter cet objet.

Vote : Crédit de Fr. 650'000.- pour la construction du trottoir

◆ **Oui : 126** **Non : 0** **Abstention : 0**

b) Crédit pour la réalisation de la nouvelle déchetterie, secteur Les Râpes à Vuisternens et reprise de la parcelle propriété du Football-Club Vuisternens-Mézières.

Cet investissement est également lié à la mise en service du centre scolaire, compte tenu que la place de parc et la place de sport se réalisent dans le cadre du centre scolaire, comme prévu initialement par le concours d'architectes.

Nous devons déplacer la déchetterie et en réaliser une nouvelle qui soit fonctionnelle, et en conformité avec la législation actuelle. Un plan de situation du secteur est distribué sur les tables, le projet est commenté au rétroprojecteur.

Initialement la partie droite de la route devait être déboisée et le FC avait demandé à la commune s'il pouvait bénéficier de la terre provenant du terrassement, pour remblayer cette partie de terrain une fois déboisée, d'où une économie pour la commune d'environ Fr. 300'000.- Dès lors le FC a décidé d'acquérir cette parcelle afin d'y aménager un terrain de sport pour le centre scolaire, et par la même occasion un terrain d'entraînement pour les footballeurs.

Suite au recours de l'Office fédéral des forêts, ce projet a dû être remanié. Un accord a été trouvé et une zone d'intérêt général de 16'000 m² a été négociée dans le cadre de la délégation de compétence de Fr. 80'000.-, octroyée au Conseil communal lors de la dernière assemblée.

A ce jour tous ces terrains sont en zone d'intérêt général et permettent ainsi d'y aménager la nouvelle déchetterie et les places de jeux et de sport. Un merci tout particulier est adressé aux responsables du FC et aux propriétaires terriens qui ont permis ces modifications intelligentes.

La parole est ensuite donnée à M. Eric Papaux, responsable du dicastère concerné, qui présente le projet relatif à la nouvelle déchetterie. Cette construction sera fermée sur 3 côtés, des bennes avec couvercles seront mises en place en contrebas. D'autres emplacements indispensables sont également prévus, tels que emplacements pour le dépôt de branches, de gazon, de bouteilles PET et autres objets à recycler ou pour la destruction.

Par le jeu des soumissions, le montant de Fr. 630'000.- initialement prévu, sera probablement réduit.

Quelques questions ou remarques sont faites, telles que :

- Est-ce que les déchetteries villageoises seront fermées ? – *la réponse est oui*
- Est-ce que les sacs jaunes seront toujours ramassés dans les villages, sauf à Vuisternens ? – *la réponse est oui*
- Alors pourquoi ne pas prévoir de ramassages pour le village de Vuisternens ? ou alors que chacun apporte les sacs à la nouvelle déchetterie lorsqu'il apporte d'autres déchets – *Réponse : ce procédé pourra être revu en fonction des expériences qui seront faites après la mise en service de la nouvelle déchetterie communale.*
- M. Claude Maillard, responsable de la déchetterie, s'inquiète au sujet de la pose des bennes en contrebas de la place de déchargement, il pense que le personnel de contrôle aura plus de travail car il devra ressortir les objets déposés par inattention dans les fausses bennes. – *Réponse : selon l'exemple de certaines communes, ce procédé n'occasionne aucune tâche supplémentaire pour le personnel de contrôle.*

Après les remerciements transmis à M. Eric Papaux pour toutes les explications données, M. Jean-Bernard Chassot, syndic, informe l'assemblée que le financement de cette construction se fera par le biais des taxes et des disponibilités sur les comptes bancaires, ou si nécessaire par un emprunt.

La parole est ensuite donnée à M. Hubert Roubaty, président de la Commission financière pour la lecture du rapport qui est favorable à ce projet et demande aux citoyennes et citoyens de l'accepter.

Vote : Réalisation d'une nouvelle déchetterie et reprise de la parcelle propriété du Football-Club

◆ **Oui : 123 Non : 2 Abstention : 1**

c) Décision relative à l'avenir des anciens bâtiments scolaires et de l'ancienne cure à La Joux, délégation de compétence, création de nouveaux locaux administratifs, crédit y relatif.

Il s'agit de 3 décisions sur lesquelles les citoyennes et citoyens devront se prononcer, soit :

- ¹ l'avenir des bâtiments
- ² la délégation de compétence au Conseil communal
- ³ la création de nouveaux locaux administratifs

Lors de l'investissement pour la construction du centre scolaire et lors de la décision du crédit d'étude pour transformer l'école de Vuisternens en administration communale, la question de l'avenir des bâtiments scolaires avait été posée et le Conseil communal avait répondu qu'il réaliserait l'étude pour cette assemblée.

Dès lors une estimation de l'ensemble des bâtiments a été faite par le bureau d'architectes Zurbuchen de Lausanne, architecte du centre scolaire et spécialiste également des expertises pour les tribunaux vaudois.

La liste des biens immobiliers est présentée au rétroprojecteur, il s'agit des bâtiments suivants :

- l'ancienne école aux Ecasseys, Fr. 381'000.-
- l'école des garçons et l'ancienne poste à La Joux, Fr. 391'000.-
- l'école des filles à La Joux, Fr. 325'000.-
- l'ancienne cure à La Joux, Fr. 456'000.-
- l'école de Sommentier, Fr. 570'000.-
- l'école d'Estévenens, Fr. 285'000.-
- l'école de Villariaz, Fr. 500'000.-
- l'école de Vuisternens, Fr. 1'133'000.- / soit pour un total de Fr. 4'041'000.-

L'assemblée de ce soir doit se prononcer sur l'avenir de ces bâtiments, en cas de conservation de ces bâtiments, la rénovation élémentaire se chiffrerait à plus d'un million pour les rendre tous habitables.

A la suite du rapport de M. Zurbuchen, le Conseil communal est unanime à proposer à l'assemblée de se séparer des bâtiments suivants :

L'ancienne école des Ecasseys, l'école des garçons avec l'ancienne poste ainsi que l'école des filles et l'ancienne cure à La Joux, l'école d'Estévenens et l'école de Sommentier.

A conserver l'école de Vuisternens pour la transformer en bureaux administratifs et l'école de Villariaz pour l'affecter à l'école maternelle.

La discussion sera ouverte après la présentation du budget pour la transformation de l'école de Vuisternens, dont le bâtiment date des années 1850 Cette bâtisse est classée monument historique par les biens culturels et sa transformation a un coût important. L'ancienne commune avait déjà investi pour des transformations intérieures liées aux exigences scolaires. De gros investissements ont également été réalisés pour les façades extérieures et la toiture.

L'extérieur du bâtiment nécessite le toilettage de la façade la plus exposée aux intempéries. Cette intervention est comprise dans les travaux que nous proposons d'effectuer. Dans les aménagements extérieurs, un montant important est à investir pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite et à la création de places de parc supplémentaires. L'étude d'une nouvelle solution a été faite, toutefois, elle n'est pas encore définitive.

L'intérieur du bâtiment par contre doit être quasiment tout « retouché », il n'y pas de chapes à tous les étages, des défauts d'isolation doivent être corrigés, les bureaux doivent être accessibles aux personnes handicapées, un ascenseur doit être installé, un bureau de vote créé, le chauffage sanitaire doit être refait à neuf, etc...

Le Conseil communal est d'avis qu'il faut réaliser cette administration correctement afin qu'elle soit fonctionnelle pour plusieurs générations. L'investissement proposé se détaille par Fr. 700'000.- pour l'intérieur du bâtiment et Fr. 280'000.- pour les aménagements extérieurs. La répartition à l'intérieur du bâtiment se partage de la manière suivante, au rez les bureaux administratifs communaux et un local de vote, au 2^{ème} la salle du Conseil communal, un bureau pour l'Entente sociale intercommunale, un espace polyvalent et une cafétéria. Au 3^{ème} étage il est prévu la création d'un appartement de 3 à 3 pièces ½ pour y loger un concierge. Quant à l'accès extérieur, il sera encore discuté et peut être modifié en fonction des droits de passage qui pourraient être maintenus, ou sinon un nouvel accès sera créé là où se trouve actuellement le garage.

La parole est ensuite donnée à M. Gilbert Dousse, architecte mandaté pour l'étude de ces transformations, cette présentation se fait au rétroprojecteur.

M. Dousse passe en revue la totalité des travaux à exécuter, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, en les chiffrant par élément.

Suite à ces commentaires très explicites, M. Dousse est remercié et le Syndic rappelle que la décision doit être prise pour ¹ la vente des bâtiments, ² la délégation de compétence à délivrer au Conseil communal et ³ le crédit de construction pour la transformation de l'école de Vuisternens.

Au chapitre des questions et propositions, il y a celle de vendre le bâtiment de Vuisternens pour plus d'un million et construire un bâtiment administratif sur un étage, ce qui serait moins onéreux. Une autre proposition est d'installer l'administration communale à l'école de Villariaz et vendre le bâtiment de Vuisternens. Une autre variante serait de vendre les bâtiments de Villariaz et Vuisternens et créer un étage supplémentaire sur le centre scolaire, pour y aménager l'école maternelle et l'administration communale.

Une question est posée concernant la conservation de l'école de Villariaz et pourquoi pas l'école des filles à La Joux qui est fonctionnelle.

M. le Syndic répond que construire un étage supplémentaire sur le centre scolaire serait d'un coût certainement plus élevé que celui de la transformation de l'école de Vuisternens. De plus, il a été décidé que les enfants de l'école maternelle n'intégreraient pas le centre scolaire.

Quant à la conservation de l'école de Villariaz plutôt que celle de La Joux, cette décision se justifie par le fait que le bâtiment de Villariaz est protégé et il dispose de la seule salle de classe qui corresponde aux exigences de la DICS.

M. J.-Bernard Chassot ajoute que la vente des bâtiments ne sera pas bradée, donc ces bâtiments ne seront pas vendus en dessous des prix estimés par M. Zurbuchen.

M. Joseph Dorthe estime que l'école de Villariaz, vu son ancienneté, doit être conservée et que l'administration communale doit se trouver au centre de la nouvelle commune, ce qui est le cas en modifiant l'école de Vuisternens.

La parole est ensuite donnée au président de la Commission financière, M. Hubert Roubaty qui donne lecture du rapport. Ce rapport est favorable pour autant que la vente des anciens bâtiments finance à terme la transformation de l'école de Vuisternens en administration communale.

Votes : ¹ Acceptation de la proposition du Conseil communal pour la vente des bâtiments communaux à l'exception de ceux de Villariaz et Vuisternens-Rt

◆ **Oui : 124 Non : 2 Abstention : 0**

² Délégation de compétence donnée au Conseil communal pour la vente des bâtiments

◆ **Oui : 126 Non : 0 Abstention : 0**

³ Acceptation du crédit d'investissement de Fr. 980'000.- pour la transformation de l'école de Vuisternens en administration communale, le financement se fera par la vente des anciens bâtiments, les liquidités bancaires ou un emprunt si nécessaire

◆ **Oui : 108 Non : 16 Abstention : 2**

d) Crédit complémentaire pour la réfection de la route aux Ecasseys.

Lors de la dernière assemblée un premier crédit de Fr. 160'000.- a déjà été accordé pour la réfection de cette route communale.

Par la suite des travaux supplémentaires indispensables ont été rajoutés, ce qui fait que maintenant la facture s'élèvera à environ Fr. 400'000.- d'où cette demande de crédit supplémentaire de Fr. 240'000.-

M. Claude Menoud en charge du dicastère concerné donne quelques explications quant aux suppléments qui se justifient par des travaux de raffermissment des fondations, par le déplacement de la route devant les maisons de Mme Marianne Blickenstorfer, Mme et M. Simone et Auguste Rime et la famille Guy Cardinaux, ainsi que le goudronnage du tronçon depuis la route cantonale jusque vers le bâtiment communal.

Ces travaux estimés à Fr. 400'000.- seront subventionnés et les travaux réalisés pour l'accès aux différentes maisons, pris en charge pour un certain pourcentage par les propriétaires concernés. Dès lors il restera à charge de la commune environ Fr. 180'000.-

Comme il n'y a pas de question, la parole est de suite donnée à M. Hubert Roubaty, président de la Commission financière, pour la lecture du rapport. Ce rapport est favorable et il demande à l'assemblée d'approuver ce crédit supplémentaire.

Vote : Acceptation du crédit supplémentaire de Fr. 240'000.- pour la réfection de la route communale aux Ecasseys

◆ **Oui : 125** **Non : 1** **Abstention : 0**

e) Crédit pour la réfection du chemin du Gottau à Lieffrens.

La parole est de suite donnée à M. Claude Menoud pour l'explication du projet. Il s'agit du dernier tronçon communal desservant une habitation qui n'est pas goudronné. Actuellement il y a régulièrement de l'eau qui arrive sur ce chemin et durant l'hiver, le déneigement n'est pas aisé. La longueur de cette route, depuis la maison de M. Meinrad Girard jusque vers la maison de Mme et M. Odile et Paul Girard, est d'environ 150 m. et le devis pour ces travaux de réfection et goudronnage s'élève à Fr. 50'000.-

Suite à ces explications, M. Antoine Bossel demande ce qui est prévu pour le restant du tronçon, c'est-à-dire depuis la maison de Mme et M. Girard jusqu'à la forêt ; cette route qui dessert également les parchets communaux est très abîmée. Il serait peut-être judicieux de profiter de la présence des machines de chantier pour entreprendre une remise en état. *Il lui est répondu que ce tronçon ne sera pas goudronné mais que le Conseil communal prend note de la remarque.*

Comme il n'y a pas d'autre question la parole est donnée à M. Hubert Roubaty pour la lecture du rapport, ce dernier est favorable au projet soumis.

Vote : Acceptation du crédit de Fr. 50'000.- pour la réfection du chemin du Gottau

◆ **Oui : 126** **Non : 0** **Abstention : 0**

f) Crédit d'étude pour la réfection de la route communale de Villariaz à Estévenens.

Chaque année depuis la fusion, et auparavant déjà les anciennes communes de Villariaz et Estévenens mettaient des montants considérables dans la réparation et l'entretien de cette route. Plusieurs dizaines voire centaines de milliers de francs y ont déjà été injectés et les résultats sont mauvais. Cette route est étroite et dangereuse. Les bas côtés s'effritent et lors du croisement avec de gros véhicules, qui sont de plus en plus larges, cela devient très épique.

Le Conseil communal n'est plus d'accord de rapiécer chaque année cette route et jeter ainsi dans les nids de poule, l'argent des contribuables. Dès lors il est proposé de réaliser une étude complète du tronçon et de le refaire à neuf, peut-être par étape en fonction du coût et des finances communales.

Ce crédit d'étude de Fr. 120'000.- permettra de présenter dans une année un projet concret pour le budget 2007

A la question du tronçon exact concerné, il est répondu qu'il va de la limite avec la commune de Mézières à la limite avec la commune de Grangettes.

La parole est donnée à M. Hubert Roubaty qui donne lecture du rapport positif de la Commission financière.

Vote : Acceptation du crédit de Fr. 120'000.- pour l'étude de la réfection de la route communale Villariaz – Estévenens

◆ **Oui 124 Non : 0 Abstentions : 2**

g) Crédit pour l'étude d'un concept global communal pour l'approvisionnement en eau.

L'adduction et la distribution d'eau potable de la nouvelle Commune sont constituées par plusieurs réseaux. Vuisternens dispose de son propre réseau alimenté par 2 captages et un réservoir. Sommentier, Lieffrens, Les Ecasseys, La Magne et La Joux sont alimentés par le réseau régional de l'AVGG. Estévenens et La Neirigue sont raccordés au réseau régional du GAGEC alors que Villariaz dispose de son propre réseau (captage et réservoir).

Un réseau d'adduction et de distribution d'eau potable doit satisfaire à deux conditions essentielles, à savoir :

- garantir l'approvisionnement en eau potable de la population en quantité suffisante et de qualité irréprochable, et couvrir les besoins pour la défense incendie.

Ces différents réseaux souffrent de certaines carences liées à ces exigences et le Conseil communal a approché un bureau d'ingénieurs hydrauliciens afin d'étudier un plan directeur général (concept global) pour l'ensemble de la commune, avec interconnexion possible des différents réseaux. Cette étude comprend plusieurs prestations liées à l'état et bilan actuels des ressources, les besoins futurs avec interconnexion des réseaux, calculs hydrauliques, couvertures actuelles et futures des bornes incendie, équipement et mesures, gestion et surveillance du réseau.

Si aujourd'hui la commune dispose de ressources suffisantes, il est nécessaire de prévoir ce concept global afin de garantir aux générations futures, une eau de qualité et à un prix abordable. La Commune de Vuisternens doit conserver son

autonomie en approvisionnement en eau sans devoir recourir à d'éventuelles sociétés anonymes qui risquent fort de se créer.

Comme il n'y a pas de question, la parole est de suite donnée au président de la Commission financière, M. Hubert Roubaty. Ce dernier donne lecture du rapport qui est favorable et demande à l'Assemblée d'approuver ce projet.

Vote : Acceptation du crédit d'étude de Fr. 27'500.- pour un concept global communal pour l'approvisionnement en eau

◆ **Oui : 126 Non : 0 Abstention : 0**

h) Crédit pour l'aménagement intérieur et extérieur de la cabane à Villariaz.

La construction de cette cabane, connue de tous, remonte à bientôt 20 ans et il est devenu nécessaire d'entreprendre quelques travaux afin de maintenir son état et sa renommée. La partie cuisine, potager, frigidaire et armoires de rangement mérite une rénovation ainsi que le sol qui devrait être repeint. A l'extérieur, les alentours immédiats de la cabane méritent également que l'on remette quelques camions de gravier. Le crédit pour ces aménagements est devisé à Fr. 25'000.-

Un citoyen demande si les abords du ruisseau seront sécurisés, il lui est répondu que la barrière actuelle peut être restaurée.

Le rapport de la Commission financière, lu par son président M. Hubert Roubaty, est favorable à cette rénovation.

Vote : Acceptation du crédit de Fr. 25'000.- pour la restauration de la cabane

◆ **Oui : 126 Non : 0 Abstention : 0**

3.3. Approbation du budget global des investissements

M. Frédy Bifrare, responsable des finances communales, commente les reports et quelques chiffres, avant que M. Hubert Roubaty reprenne la parole pour la lecture du dernier rapport de la Commission financière, ce rapport favorable demande à l'assemblée d'accepter ce budget 2006

Vote : Acceptation du budget global 2006 des investissements

◆ **Oui 125 Non : 1 Abstention : 0**

4 : Modification des statuts

- 4.1. Approbation des modifications des statuts de l'Association des communes pour l'hôpital et les services médicaux-sociaux du district de la Glâne du 12 octobre 2005 – Clef de répartition des frais**
- 4.2. Approbation des modifications des statuts du Cycle d'Orientation de la Glâne du 12 octobre 2005 – Clef de répartition des frais**
- 4.3. Approbation des modifications des statuts de la Région Glâne/Veveysse du 12 octobre 2005 – Clef de répartition des frais**

Tout d'abord M. J.-Bernard Chassot, syndic, donne une explication globale relative à cette modification. De nombreuses tâches dont la responsabilité et l'exécution incombent aux communes, ne sont pas exercées à ce niveau, soit parce qu'une loi impose un mode de collaboration, soit parce qu'il est apparu plus judicieux de se regrouper à cet effet entre plusieurs communes.

Toutes les communes n'ont pas le même potentiel et les mêmes moyens, en particulier financiers, pour accomplir leurs tâches. L'équilibre d'une région et la solidarité de ses membres impliquent donc une péréquation horizontale, notamment par les clefs de répartition des frais entre les collectivités intéressées. Au fil des ans et des tâches, des clefs de répartition et des critères multiples se sont développés et certaines faiblesses voire inéquités sont apparues.

Le présent projet de modification des clefs de répartition des charges du district a pour objectif de simplifier les réponses à cette problématique, de même qu'à renforcer la solidarité entre les communes de notre district, à un moment où les défis du futur impliquent de se serrer les coudes et d'aller de l'avant ensemble, avec confiance et détermination.

En fonction des tâches qu'elles doivent assumer, en particulier sur la base de la législation cantonale, les communes du district de la Glâne se sont parfois regroupées en association ou entente intercommunales. Elles ont aussi passé des conventions avec différentes associations ou se sont liées entre elles pour financer certains frais.

Dans une étude datée du 11 février 2003, M. Willy Schorderet, lieutenant de préfet et Mme Véronique Schmoutz-Savoy, économiste à la région Glâne-Veveysse, ont répertorié onze regroupements ou associations qui concernent l'ensemble des communes du district. Chaque organisation possède une clef de répartition des charges qui lui est propre.

Sur la base d'un premier rapport présenté aux communes en novembre 2003, un questionnaire détaillé a été adressé aux Conseils communaux et en référence aux réponses reçues, une proposition de clef de répartition a été élaborée et largement discutée par les Conseils communaux, la Préfecture et le Comité de l'association des communes.

83% des communes ont jugé pertinente la proposition d'une nouvelle clef de répartition basée sur la population dite légale, l'indice de la capacité financière multiplié par la population dite légale et le rendement de l'impôt cantonal total.

En fonction des remarques émises, la variante proposée tient compte de pourcentages différenciés par critère, à raison de :

- 20% de la population dite légale / - 30% de l'indice pondéré de la capacité financière
- 50% du rendement de l'impôt cantonal total.

Les avantages du projet :

- il intègre des éléments objectifs et quantifiables
- il tient compte à raison d'environ $\frac{1}{3}$ d'éléments démographiques et $\frac{2}{3}$ d'éléments financiers
- il permet un juste prix à charge de chaque commune en s'adaptant à la situation de celles-ci et des moyens qu'elles ont à disposition

- il diminue l'incidence d'un changement de classe, représente une même approche pour toutes les associations et engendre de nombreuses simplifications.

Les critères tels que la « commune siège » ou la « distance » n'ont pas été retenus. Il est à relever que seule la clef de répartition des frais de fonctionnement est remise en question. Jusqu'ici et à l'avenir encore, la commune siège du CO a contribué et contribuera encore à raison de 50% lors des investissements.

La répartition des charges en fonction des classes peut avoir des conséquences très importantes envers les communes lors d'un changement. Ce critère doit absolument disparaître, car il n'est pas possible, avec des critères de ce genre, de mettre en place une planification financière sur plusieurs années. La nouvelle clef de répartition proposée atténuerait les grands changements de contribution étant donné que l'indice de la capacité financière remplace la classification.

Le nouveau critère du rendement de l'impôt cantonal total, qui tient compte d'une grande partie des revenus des communes, tend à ce que chaque commune paie le plus juste prix par rapport à ses propres ressources. De plus le fait d'avoir une clef de répartition unique est incontestablement une simplification.

La procédure proposée par les associations de communes est la suivante :

- suite à la soirée d'information du 28 septembre 2005, les délégués respectifs ont accepté le projet à l'unanimité le 12 octobre 2005
- maintenant c'est au tour des assemblées communales d'approuver ces nouvelles clefs de répartition. Les modifications essentielles des statuts doivent être approuvées par les trois quarts des communes, dont la population légale doit en outre être supérieure aux trois quarts de la population légale de toutes les communes membres de l'association.
- l'entrée en vigueur de la nouvelle clef est prévue au 1^{er} janvier 2007, après approbation dans le courant de 2006 par les instances cantonales compétentes.

A noter que l'arrivée dans une commune du district d'un contribuable fortuné, va modifier considérablement les données. Lors de l'étude réalisée par le comité des communes glânoises, nous avons supposé un exemple de ce type et aujourd'hui il se concrétise, puisqu'il s'agit de la deuxième fortune du canton. Tant mieux pour cette commune, mais si la clef de répartition des charges ne change pas, cette commune commencera à contribuer aux charges du district seulement en 2010, tandis qu'avec l'approbation de la nouvelle clef proposée, cette commune devra financer sa part importante aux charges, ce qui aura pour effet de diminuer les charges des autres communes. L'incidence financière exacte n'est pas encore connue, les calculs ont été réalisés sans tenir compte de ce nouveau paramètre.

Dès lors, M. le Syndic propose aux citoyennes et citoyens d'accepter cette modification. Etant donné qu'il n'y a pas de question, l'assemblée peut passer au vote par main levée.

♦ Décision : Les citoyennes et citoyens se prononcent par objet :

<u>Vote</u> :	Projet 4.1.	Oui : 126	Non : 0	Abstention : 0
	Projet 4.2.	Oui : 126	Non : 0	Abstention : 0
	Projet 4.3.	Oui : 126	Non : 0	Abstention : 0

5 : Divers :

M. le Syndic souhaite tout d'abord informer l'assemblée sur la démarche des communes glânoises relative à la fermeture du PAA de Romont, cette fermeture fait perdre au district 120 emplois et plusieurs centaines de milliers de francs pour l'économie régionale. Dès lors l'ensemble des Conseils communaux a signé une pétition. Un bulletin de soutien à la pétition a été distribué lors de la dernière votation. Des appels téléphoniques au 0900 REAGIR (0900 732447) sont également comptabilisés. Le dépôt de la pétition se fera le 15 décembre prochain à Berne.

Quelques informations sont également transmises concernant la route Romont/Vaulruz. Tout d'abord les conseils communaux de Romont, Mézières et Vuisternens n'ont pas accepté les objectifs présentés, car le projet ne tenait pas du tout compte de l'intérieur des localités.

Par la suite la concertation des communes concernées et le postulat déposé par M. le député Georges Godel, appuyé par la députation glânoise, veveysanne et gruyérienne (au total 36 signataires) ont fait que l'Etat réétudie le projet. A ce titre, une séance d'information s'est déroulée tout dernièrement au café du Cercle à Vuisternens, où était présent M. le Conseiller d'Etat Béat Vonlanthen, directeur des travaux publics.

A relever également l'intégration de trois membres du Conseil communal au groupe de pilotage et au groupe technique du projet d'étude de ce tronçon. Vu ce qui précède, il y a bon espoir qu'en 2008 les travaux débutent.

Dans les divers toujours, M. le Syndic souhaite informer la population des décisions des conseillers communaux quant à leur acceptation de se remettre à disposition de la commune pour la prochaine législature. Les élections auront lieu le 05 mars 2006

A noter qu'il n'y a plus d'élections tacites, chaque conseiller doit être élu à la majorité absolue au premier tour ou à la majorité relative au deuxième tour. Sur les 12 conseillers, certains ont décidé de ne pas s'engager dans un nouveau mandat, c'est pourquoi chacun est prié d'exprimer sa volonté.

Sont partants pour un nouveau mandat : MM. Jean-Bernard Chassot, Frédy Bifrare, Charles Deschenaux sous réserve de l'approbation de son employeur, Mme Chantal Oberson, MM. Raymond Menoud, Patric Terreaux, Claude Menoud, Eric Papaux, Michel Seydoux.

M. Frédy Bifrare annonce que M. Gérard Suard, excusé ce soir, se met également à disposition pour une nouvelle législature.

Se retirent MM. Charles Dougoud de Lieffrens et Jean-Marie Oberson d'Estévenens.

La parole est aux citoyennes et citoyens.

M. Joseph Dorthe en profite pour parler de la pollution de l'eau à Villariaz, et si possible connaître ce qui a été entrepris afin de régler ce problème pour l'avenir. Il ajoute que chacun doit prendre conscience que l'eau est un bien précieux qui appartient à tous.

Avant ce problème, le Conseil communal avait déjà prévu une étude géologique du secteur des sources de Villariaz. A ce jour le raccordement a été fait avec le GAGEC, ce qui permet de s'y raccorder sans délai en cas de nouveaux pépins. Une installation UV a été installée, dès lors l'eau est systématiquement contrôlée et en cas de saleté ou d'impureté, elle sera déviée directement au ruisseau.

Quant à la provenance de ces bactéries fécales, elle n'a pas encore été établie avec certitude, toutefois le Conseil communal a fait enlever un tas de fumier non-conforme, en amont des captages. Il s'agit à priori d'une négligence et les concernés devraient savoir ce que cela a occasionné comme ennui et de ce fait « être avertis ».

M. Dominique Borcard demande si l'eau sera quand même facturée dans sa totalité vu que les problèmes ont duré un mois; en résumé cuisson de l'eau – achat d'eau dans le commerce, et différents autres inconvénients.

M. Frédy Bifrare répond que l'eau a de suite été traitée au chlore et a pu être consommée sans risque, dès lors aucune ristourne n'a été prévue. A noter qu'à l'avenir, s'il y a un problème, l'eau ira directement au ruisseau. M. Frédy Bifrare ajoute que toutes les sources sont contrôlées et subissent un contrôle UV, à l'exception de l'eau du GAGEC.

Suite à cette réponse, M. Dominique Butty abonde dans le même sens que M. Dominique Borcard, dès lors il est répondu que le Conseil communal reverra sa décision lors d'une prochaine séance.

M. Eric Matthey aimerait savoir si la route entre La Magne et Sommentier sera réparée et si elle est déneigée durant l'hiver. Ce point sera également discuté en séance de conseil.

Comme il n'y a plus de question, Monsieur le Syndic Jean-Bernard Chassot, tient à remercier ses collègues du Conseil communal pour leur travail durant cette première législature de la nouvelle Commune de Vuisternens-dt-Romont. Tous ont eu une tâche considérable de mise en route et l'on peut dire ce soir que la nouvelle commune est sur les rails. Beaucoup de dossiers sont encore en route et l'assemblée vient d'accepter de nouveaux projets qui vont donner une masse de travail considérable pour la prochaine législature.

M. le Syndic remercie vivement les participants à cette assemblée pour les décisions objectives et souhaite, au nom du Conseil communal et en son nom, à toutes et à tous d'excellentes fêtes de fin d'année en formulant ses meilleurs vœux pour 2006

La tradition est quelque peu modifiée puisque ce soir, en lieu et place de la soupe à l'oignon, il sera servi du fromage en sus des cacahuètes, mandarines et biscômes déjà sur les tables.

M. le Syndic lève l'assemblée communale à 22h30 sous les applaudissements des citoyennes et citoyens.

Le secrétaire H. Oberson

Le syndic J.-B. Chassot